

Science économique

5- Quelle politique économique dans le cadre européen ?

Notions : marché pertinent

52 – La politique de la concurrence dans l'UE

523– Les limites de la politique de la concurrence

Les difficultés liées à la mise en œuvre des politiques de la concurrence

□ Pour apprécier le pouvoir de marché et juger de l'existence d'une position dominante : il faut pouvoir délimiter le marché en cause. Or cela peut s'avérer difficile. La politique de la concurrence s'appuie sur la délimitation du marché pertinent :

● **Un marché pertinent est le lieu de confrontation entre l'offre et la demande de biens et services substituables entre eux mais non substituables à d'autres biens et services. Il comporte, sur une zone géographique délimitée, tous les biens ou services dont on peut penser que les demandeurs les considèrent comme interchangeables et substituables en raison de leurs caractéristiques, de leurs prix et de l'usage auquel ils sont destinés.**

● L'entreprise a intérêt à la définition la plus large possible du marché pertinent puisque cela lui permet de minimiser le calcul de sa part de marché. En revanche, si on définit le marché de façon étroite, l'abus sera plus souvent caractérisé puisque l'entreprise sera considérée comme ayant une position dominante, ce qui est un préalable à l'établissement d'un abus.

□ Les moyens de la politique de la concurrence ne sont pas adaptés aux nouveaux secteurs économiques, notamment dans le secteur numérique :

● les délais de traitement des abus de position dominante sont souvent très importants car les marchés de l'économie numérique mobilisent des technologies complexes qui nécessitent donc une expertise particulière et qui prennent du temps.

● une entreprise dominante peut être incitée à acheter des concurrents potentiels, comme des start-up innovantes mais ne réalisant pas encore un chiffre d'affaires conséquent, avant qu'elles ne deviennent des concurrents effectifs. Le droit de la concurrence européen ne dispose pas d'outils aujourd'hui pour les éviter.

La concurrence n'est pas toujours la meilleure solution

□ Pour les activités où les coûts fixes sont élevés, l'instauration de la concurrence est inefficace. Il faut alors conserver un monopole. On parle de **monopole naturel : dans certains secteurs d'activité (en particulier l'économie de réseaux), les rendements ne sont pas décroissants, mais croissants : quand la production augmente, le coût moyen diminue. Le monopole produit alors toujours à un coût inférieur à l'entreprise concurrentielle. Il peut donc fixer un prix plus faible qui empêche d'autres entreprises d'entrer sur le marché. Les conditions techniques de production et la taille du marché font qu'à long terme, des entreprises concurrentes ne sont jamais rentables.**

□ La concurrence peut limiter l'incitation à l'innovation. L'innovateur qui investit dans la recherche et le développement, le fait espérant ainsi obtenir une rente de monopole, lui permettant de recouvrer les coûts engagés et de faire un bénéfice. Aussi pour Joseph Schumpeter, la concurrence est néfaste pour l'innovation, car elle va réduire la rente de monopole et donc l'incitation à innover.

□ La politique de la concurrence peut alors être en contradiction avec **la politique industrielle qui consiste en des interventions des pouvoirs publics orientant la spécialisation sectorielle ou technologique d'une économie afin d'améliorer la compétitivité des entreprises.**